

Attribution de temps

Si nous considérons à la fois les conséquences des mesures budgétaires tendant à réduire le crédit d'impôt pour enfants et les exemptions pour enfants entièrement à charge, sans oublier l'indexation de l'impôt sur le revenu, nous constatons que les familles où le père et la mère travaillent et gagnent ensemble \$15,000 par année, à charge pour eux de nourrir, vêtir et loger seulement deux enfants, vont perdre \$1,844. Par ailleurs, le couple ayant un revenu global de \$35,000 perdra \$3,452.

Si nous considérons le budget conservateur, dont ce projet de loi n'est qu'un des éléments néfastes, à la lumière de critères d'évaluation raisonnables et objectifs, nous devons nécessairement conclure qu'il est injuste et inique. Indéniablement, tout dans ce budget concourt à réduire le revenu disponible des contribuables dont le revenu est moyen ou faible au profit des contribuables fortunés. Au cours des cinq prochaines années, les contribuables qui gagnent \$15,000 vont devoir assumer une hausse d'impôt de 36 p. 100, ceux qui gagnent \$30,000, une hausse de 11 p. 100, ceux qui gagnent \$100,000, une hausse de seulement 4 p. 100, et les quelques-uns qui gagnent \$200,000 par année, de toute évidence de grands amis des conservateurs, une hausse de seulement 2 p. 100. Voilà la justice à la tory. Voilà la justice sociale à la tory.

Enfin, en décembre de l'année dernière, le premier ministre (M. Mulroney) semblait fonder toute sa défense de la malheureuse attaque de son gouvernement contre l'universalité de certains programmes sociaux sur une anecdote insignifiante qu'il ne cessait de raconter et qui prouvait, à ses yeux, que c'était justice de ne pas verser aux présidents de banques les prestations des programmes sociaux dont ils n'avaient pas besoin et qu'ils ne voulaient pas. Il a essayé de faire croire aux Canadiens que son gouvernement orienterait les programmes sociaux de façon à en faire bénéficier les plus pauvres. La population ne s'est pas laissée avoir dans le cas de la sécurité de la vieillesse et en dépit des efforts des conservateurs pour étouffer le débat sur ce projet de loi, elle ne se laissera pas avoir par ses dispositions.

Chose certaine, le déséquilibre et l'injustice du budget en général et de cette mesure en particulier ne sont rendus que plus évidents par la façon dont le gouvernement a complètement manqué à ses responsabilités dans le fiasco d'un milliard de dollars concernant la Banque Commerciale du Canada et la Northland Bank. Tandis que le gouvernement conservateur alourdit la charge fiscale des Canadiens à revenus faibles ou moyens, il n'hésite pas à dépenser plus d'un milliard des deniers publics pour réparer ses maladroites dans l'affaire de la BCC. Le gouvernement devrait retirer son budget et honorer les promesses qu'il a faites aux Canadiens à revenus faibles ou moyens. Pour amorcer le retrait du budget, il faut rejeter ce projet de loi; il faut pour commencer rejeter la motion qui vise à mettre injustement fin au débat sur cette mesure importante.

Mme Margaret Mitchell (Vancouver-Est): Monsieur le Président, nous débattons une motion visant à limiter la durée du débat sur le projet de loi C-70. Cela veut dire, nous le savons tous, que nous discutons de l'intention du gouvernement de clôturer le débat; il s'agit d'une motion de clôture. C'est vraiment mauvais...

M. Dick: J'invoque le Règlement, monsieur le Président. La députée ne le sait et ne le comprend peut-être pas, mais ce n'est pas une motion de clôture que nous débattons. Si elle connaissait la procédure, elle saurait que nous débattons une

motion d'attribution de temps. La clôture est une notion tout à fait différente et on y a rarement recours.

Mme Mitchell: Monsieur le Président, la députée pourrait peut-être m'écouter. J'ai dit que cela faisait l'effet d'une motion de clôture.

Nous avons moins de dix minutes pour discuter de ce projet de loi et jusqu'à présent, rares sont les députés conservateurs qui ont dit pourquoi le gouvernement présente un projet de loi aussi néfaste pour les familles et les enfants. C'est dégoûtant, monsieur le Président! Les députés conservateurs ont consacré des heures au projet de loi sur le tarif du Corbeau. Je me fiche pas mal des pics verts et des pigeons, mais le député qui a parlé il y a un instant se souvient sans doute qu'il a débattu longtemps le projet de loi sur le tarif du Corbeau, emboitant le pas aux néo-démocrates. Les députés d'en face se fichent des enfants. Ils se fichent des familles ou des femmes, qui vont être le plus durement touchées par ce projet de loi. Le gouvernement veut mettre un terme au débat parce qu'il a peur. Il craint que les Canadiens ne découvrent quelles seront en réalité les répercussions de ce projet de loi et ce qu'il symbolise, car c'est la première d'une longue série de mesures budgétaires terribles qui touchent les familles. Nous allons continuer à tenir le public au courant et à dire aux citoyens quelles seront les conséquences de ce projet de loi néfaste. Le gouvernement donne la fausse impression que ce projet de loi est insignifiant. Il est extrêmement nuisible; j'espère bien pouvoir continuer et conclure mon discours après le déjeuner.

M. le vice-président: Oui, la députée pourra terminer son discours plus tard.

Comme il est 13 heures, je quitte maintenant le fauteuil jusqu'à 14 heures.

(La séance est suspendue à 13 heures.)

REPRISE DE LA SÉANCE

La séance reprend à 14 heures.

DÉCLARATIONS AUX TERMES DE L'ARTICLE 22 DU RÈGLEMENT

[Traduction]

LES RELATIONS OUVRIÈRES

THUNDER BAY—LA GRÈVE DES EMPLOYÉS DE LA CHAÎNE DE MAGASINS KRESGE

M. Iain Angus (Thunder Bay-Atikokan): Monsieur le Président, depuis plus de cinq mois, des employés de la chaîne de magasins à rayons Kresge, à Thunder Bay, font la grève pour essayer d'obtenir une première convention collective et s'assurer une certaine considération et une rémunération raisonnable dans leur travail. Quatre-vingt-quatorze pour cent de ces employés sont des femmes, et comme c'est souvent le cas en pareilles circonstances, la direction de l'entreprise ne fait pas grand cas d'elles. Ces employés ne gagnent en moyenne que \$4.51 l'heure, ce qui est bien inférieur au seuil de la pauvreté dans le cas d'une mère seule. L'employé qui a 30 années de service auprès de cette société va avoir droit à une pension mirobolante de moins de \$90 par mois!